

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

**COMMUNE DE TRAPPES**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2026-16

Objet : Désignation des représentants de  
la commune au comité syndical du  
Sipperec

**Séance du 30 mars 2026**

**L'an deux mille vingt six, le trente mars, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Sandrine GRANDGAMBE,**

**Présidence :**

Madame Sandrine GRANDGAMBE

**Présents :** Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Cristina MORAIS, Saïd DSOULI, Marie-Pierre FILY, Florence ABIVEN, Julien CHESNEAU, Aïcha BORGES, Nora FALK, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL, Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Chaineze LAABOULI-JAKOUM, Florian SORIN, Ayoub CHENNOUFI, Fouzi BENTALEB, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU.

**Absents excusés représentés :**

Ali RABEH représenté par Sandrine GRANDGAMBE  
Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI  
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI  
Othman ERRAFYQY représenté par Pierre BASDEVANT  
Fiona HUGO représentée par Catherine CHABAY  
Lucien PIRON représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Jules CHAMOUX, Nelly LOUIS, Pascal TRAN, Nahida Aoustin, Pierre-Jean TISSERAND, Stéphane DREYFUS, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

2026-16

**Objet : Désignation des représentants de la commune au comité syndical du Sipperec**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5721-2 ;

**Vu** les statuts du Sipperec ;

**Vu** l'article 10.1 des statuts du Sipperec qui dispose d'une part, que chaque membre adhérent désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant quel que soit le nombre de compétences transférées au Syndicat et que d'autre part, pour l'élection des délégués des communes, des départements et des régions au Comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

**Considérant** que la Commune est adhérente au Sipperec ;

**Considérant** que le délégué titulaire et le délégué suppléant sont élus par le Conseil municipal parmi les Conseillers municipaux au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**Article unique : Désigne** pour représenter la commune au comité syndical du Sipperec :

- En qualité de délégué titulaire : **Ali RABEH**
- En qualité de délégué suppléant : **Djamel ARICHI**

**Approuvé à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

- 2 AVR. 2026

Ali RABEH  
Maire de Trappes

